



مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة

FONDATION MOHAMMED VI
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

www.fm6e.org

DOSSIER DE PRESSE QUALIT'AIR 2016





LA QUALITÉ DE L'AIR, UN ENJEU MAJEUR

Chaque année, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, 7 millions de personnes décèdent prématurément de la pollution de l'air, un phénomène croissant dont la perception par les opinions publiques est de plus en plus vive.

Très concernée par ce sujet, **Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa** s'est engagée très tôt dans la préservation de la qualité de l'air. Elle a lancé en 2002 le programme Qualit'air pour sensibiliser pouvoirs publics, acteurs économiques et citoyens à la nécessité d'une prévention. La Fondation a ainsi fédéré toutes les parties concernées dans cette lutte commune pour la préservation de la qualité de l'air que nous respirons.

QUALIT'AIR, UN ENGAGEMENT POUR UN AIR PUR

En 2002, **Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa**, Présidente de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, décide d'inscrire l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain parmi les actions prioritaires de la Fondation.

La même année, elle crée le programme Qualit'air et constitue un Comité National où sont représentées toutes les administrations concernées, avec pour mission de définir un plan d'action pour la qualité de l'air dans les grandes agglomérations. Qualit'air est né.

Le programme se propose, à côté d'une démarche de long terme, de démarrer par un problème visible et sensible, lequel préoccupe les citoyens, les gaz d'échappement automobiles.

Lutter contre la pollution automobile, le premier engagement.

Les premières études menées dès la fin des années 90 par le département de l'Environnement et le ministère de la Santé ont montré que dans les plus grandes villes, la concentration de particules dans l'air avait atteint des niveaux préoccupants, qui nécessitaient une prise de conscience et une action de fonds pour améliorer la qualité de l'air.

La circulation routière est la cause principale de ces concentrations, avec un parc automobile en croissance rapide, mais vieillissant. Aussi la Fondation a-t-elle ciblé principalement les gaz d'échappement des véhicules dans la première phase du programme Qualit'air.

Toutes les parties concernées ont été fédérées dans un Comité national, constitué pour la circonstance pour donner au programme les meilleures chances de réussite. Le plan d'action défini par le Comité et soutenu par l'ensemble des départements concernés a été exécuté entre 2002 et 2006.

Contrôle des véhicules particuliers

La Fondation réactive le décret de 1998 qui fixe des normes maximums de rejet de particules pour les véhicules : 4,5 % de CO₂ pour les véhicules essence et 70 % de microparticules pour les véhicules diesel. Ces normes, volontairement conciliantes pour un début, constituent un



premier pas vers des normes aux meilleurs standards internationaux.

Dès 2002, l'homologation des appareils de mesure comme les analyseurs de gaz et les opacimètres a permis d'envisager l'équipement des centres de contrôle.

164 centres de visite technique automobile sur les 181 que comptait le Maroc à fin juin 2004 sont ainsi équipés en appareils de contrôle, en partenariat avec le ministère des Transports. Le contrôle des gaz d'échappement est intégré dans le procès-verbal des visites techniques des véhicules, y compris ceux de transport urbain (autobus et taxis).

Enfin, la formation des différents acteurs de la chaîne constitue la pièce maîtresse de ce programme de lutte contre la pollution engendrée par les gaz d'échappement. Elle est réalisée en 2002 par l'Office de Formation professionnelle et de Promotion du Travail (OFPPT). Elle permet de former 100 agents de la Gendarmerie royale, 100 agents de la Direction générale de la Sûreté nationale, 100 garagistes, 85 Centres de Visite technique, 35 contrôleurs du Ministère du Transport.

Une opération de contrôle à blanc des gaz d'échappement est lancée en février 2005 sur l'axe Kénitra-El Jadida, puis Kénitra-Tanger en juillet 2005. Elle mobilise des agents de la Gendarmerie royale et de la Sûreté nationale tout juste formés et équipés de matériel adéquat acquis par la Fondation avec le soutien financier de la Fédération marocaine des Sociétés d'assurances et de Réassurance. La campagne est destinée à sensibiliser les automobilistes aux conséquences des rejets de gaz d'échappement. Elle touche 68000 véhicules et permet de dresser un état des lieux précieux du parc automobile.

Parallèlement, une campagne médiatique de grande envergure est lancée en 2005, concomitamment à la campagne de tests à blanc. Journées d'information, distribution de dépliants, diffusion de spots à la télévision avec les personnages des Boundifs, affiches de sensibilisation, cette campagne a utilisé de multiples supports à destination des automobilistes, des associations et aux médias.

Contrôle des véhicules de transport

Les transports urbains constituent un des principaux émetteurs de gaz d'échappement. Pour aider la mise aux normes de ces véhicules que la loi oblige à passer au contrôle des centres de visite technique tous les six mois, Qualit'air a mis en place un accompagnement avec l'aide de la Direction des Régies et Services concédés :

- Encouragement pour le renouvellement progressif du parc
- Interdiction d'importer des bus réformés
- Nouveau cahier des charges des concessions de transport public intégrant le respect des normes de rejet des gaz d'échappement, le contrôle technique régulier des bus et la limitation de la durée de vie des bus à sept années.

Amélioration de la qualité des carburants

À l'autre bout de la chaîne, la Fondation agit pour améliorer la qualité des carburants disponibles

au Maroc. Elle amorce ce changement en obtenant dès 2002 l'introduction du gazole à faible teneur en soufre (350 ppm), qui a abouti plus tard à la généralisation du gazole à 50 ppm.

Cette action est le fruit de l'engagement de la Fondation et d'un partenariat mené avec la Samir, alors la seule raffinerie du pays.

Un programme largement soutenu.

La fondation est soutenue par les assureurs regroupés au sein de la Fédération marocaine des Sociétés d'Assurance et Réassurance, qui s'engage à contrôler le procès-verbal de visite technique lors de la délivrance de la prime d'assurance, sensibiliser les automobilistes à l'impact d'un bon entretien de leur véhicule sur la sécurité et l'environnement, et enfin à appuyer financièrement le programme, notamment en finançant l'acquisition de 20 appareils de mesure des gaz d'échappement (MAMDA).

De leur côté, les distributeurs d'automobile se joignent au programme Qualit'air en menant un ensemble d'actions de sensibilisation (diagnostic des gaz d'échappement gratuit, propreté des nouveaux carburants et nouvelles technologies de réduction des émissions polluantes).

Enfin, Qualit'air bénéficie de soutiens internationaux. Le programme est inscrit au rang des actions menées dans le cadre de la lutte contre les Changements climatiques du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et le Fonds pour l'Environnement mondial lui apporte une aide financière.

Surveiller la qualité de l'air

En parallèle à cette première concrète sur la pollution automobile, la Fondation entame une action de fonds sur la qualité de l'air en travaillant à mettre en place un **dispositif permanent de surveillance**.

La connaissance précise du niveau de pollution de l'air est en effet le fondement de toute politique de qualité de l'air.

Reprenant un premier dispositif mis en place à Rabat, Casablanca et Mohammédia par le département de l'Environnement et la Direction de la Météorologie nationale, et s'appuyant sur les recommandations du Comité national de suivi, la Fondation a appuyé l'extension de ce réseau à l'ensemble des villes du pays.

Création d'un réseau de surveillance

Un **comité ad hoc**, composé du département de l'Environnement, de la Direction de la Météorologie nationale, de la Direction générale des Collectivités locales et d'experts a été créé. Ce comité a fait l'inventaire des études sur la qualité de l'air, piloté l'acquisition de stations de mesure, et conçu un système de coordination, de gestion et de maintenance.

29 stations fixes sont acquises : 13 par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement, 9 par la Direction de la Météorologie nationale, 5 par le Ministère de l'Environnement, et 2 la région du Grand Casablanca. Deux stations mobiles s'y ajoutent : une acquise par la Fondation et une par la Direction de la Météorologie nationale. Au total, **le**



réseau de surveillance est fort de 31 stations.

Ces stations permettent de disposer d'informations qui sont transmises sous la forme de **bulletins d'information hebdomadaires de qualité de l'air**, établis par la Direction de la Météorologie nationale. Celle-ci met en place **un indice de la qualité de l'air, Atmo Maroc**, calculé quotidiennement pour chaque station de mesure. Il prend en compte les concentrations en principaux polluants : concentrations horaires maximums et moyennes, évolution horaire en SO₂, NO₂ et O₃, évolution journalière des particules en suspension PM₁₀.

Ce déploiement s'est effectué entre 2001 et 2012. Il permet de disposer d'informations fiables et précises sur la qualité de l'air et de passer à une nouvelle phase du projet Qualit'air : évaluer l'impact des polluants dans l'atmosphère sur la santé des citoyens et mettre en place à terme un outil permanent de surveillance des risques sanitaires dus à la pollution atmosphérique.

Une étude écoépidémiologique est lancée

Pour atteindre cet objectif, la Fondation se propose de mettre en place un modèle, et choisit pour cela de lancer une **grande étude écoépidémiologique** à Casablanca.

En janvier 2009, sous la Présidence de **Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa**, la Fondation a signé une convention de partenariat avec le Ministère de la Santé et le Ministère délégué en charge de l'Eau et de l'Environnement. Cette convention prévoit d'abord d'évaluer l'impact de la pollution de l'air en lançant une première étude écoépidémiologique sur le grand Casablanca.

L'étude, coordonnée par la Fondation, a été menée en partenariat avec le Ministère de la Santé, le ministère délégué chargé de l'Environnement et la Wilaya du Grand Casablanca. Elle s'est fondée sur l'expertise marocaine, reprenant des modèles méthodologiques éprouvés à l'étranger, avec un appui de l'Organisation mondiale de la Santé

Le principe est de comparer les données relevées par les stations de mesure de la qualité de l'air à Casablanca, avec toutes les données médicales disponibles pour mesurer le lien entre pollution et risque sanitaire.

Elle s'est intéressée à toutes les pathologies potentiellement liées à la pollution atmosphérique, comme les pathologies respiratoires, cardio-vasculaires, ORL et ophtalmologiques, décomptant soigneusement pour ce type de maladies les consultations médicales et les décès.

Elle mobilise 600 médecins, 11 hôpitaux publics, 52 centres médicaux : 35 centres de santé sur 140, six polycliniques de la CNSS, onze bureaux communaux d'hygiène, quatre établissements scolaires. 10 000 informations sont récoltées. Leur étude fait ressortir une **corrélation significative entre les concentrations de particules dans l'atmosphère et les consultations pour des infections respiratoires, des pneumonies, de l'asthme, des conjonctivites, et les décès.**

Cette étude pilote a pour objectif de mettre en place des **indicateurs de santé, une modélisation statistique, un ensemble d'outils de mesure et de prise de décision** à la disposition des pouvoirs publics et des acteurs locaux pour la gestion de la qualité de l'air.



Une gouvernance nationale et régionale

La sensibilisation et la formation des Régions pour la gestion de la qualité de l'air leur permettront de faire face à leurs nouvelles responsabilités issues du processus de régionalisation.

En ce sens, la Fondation a signé dès décembre 2012 une convention avec la Direction générale des collectivités locales, pour accompagner trois régions pilotes dans la gestion de la qualité de l'air : Marrakech-Safi, Rabat-Salé-Kénitra et Sous-Massa-Drâa.

En 2016, c'est la région du Grand Casablanca qui la première se lancera dans cette nouvelle gouvernance. Elle a en effet signé la convention écoépidémiologique lors de la journée Qualit'air du 11 février 2016, aux côtés du ministère de la Santé, des ministères délégués chargés de l'Environnement et de l'Eau, de la Direction des Collectivités locales et celle de la Météorologie nationale, de la région du Grand Casablanca, et bien entendu la Fondation.

LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Lutter contre le réchauffement climatique est devenu aujourd'hui une question de survie pour l'humanité. Face à ce défi global, chaque pays, chaque individu, est appelé à apporter sa contribution. C'est à cette prise de conscience que la Fondation travaille, tant au niveau des individus que des opérateurs économiques.

Le programme Climat qu'elle déploie depuis 2009 est avant tout une entreprise de sensibilisation. Mais il passe par la mise à disposition de tous d'outils qui permettent d'appréhender son empreinte carbone, de la réduire, et au pire, de la compenser.

La Fondation s'est dotée d'un programme Air et Climat pour aider le Maroc à contribuer à la lutte contre la pollution atmosphérique locale et le réchauffement climatique global.

Elle s'est donné comme principaux objectifs d'une part de sensibiliser les citoyens, la société civile, les entreprises et les administrations au problème de l'effet de serre et du dérèglement climatique et d'autre part, d'inciter les entreprises et organisations publiques à réduire leurs émissions de CO₂ et à compenser celles irréductibles par la participation au financement de projets de réduction et de séquestration de gaz à effet de serre.

Une grappe de quatre programmes

La grappe de programme Climat de la Fondation comprend quatre volets qui se suivent logiquement.

- Une base carbone, constituée de 300 facteurs d'émissions de CO₂, dont une moitié spécifiquement calculée pour le Maroc.
- Le bilan Gaz à effet de serre (BGES), qui permet aux organisations de faire le bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre, d'estimer leur contribution au réchauffement climatique, et d'asseoir leurs actions de réduction ou de compensation.
- Le calculateur CO₂ qui permet aux citoyens ou aux organisations d'estimer en quelques clics les émissions de CO₂ liées à une activité et de les compenser en ligne.



- La compensation volontaire carbone qui permet aux organisations de compenser leurs émissions incompressibles par des actions de séquestration carbone ou de limitation des émissions.

La base carbone

Le point de départ est donc estimer les émissions de gaz à effet de serre. Pour une activité donnée, les émissions de CO₂ peuvent difficilement être mesurées directement. Elles sont calculées en convertissant une quantité connue et mesurable, comme la quantité de carburant brûlé en litres, ou la consommation électrique exprimée en kwatts, en gramme de CO₂ émis.

Si les facteurs d'émission peuvent être les mêmes dans le monde entier pour certaines sources d'émissions, comme l'utilisation d'une automobile ou le transport aérien, ils peuvent varier de façon très sensible d'un pays à l'autre pour d'autres facteurs.

Par exemple, les émissions de CO₂ par kWh d'électricité varient d'un pays à l'autre en fonction des sources d'énergie utilisées pour la production d'électricité. En France, en raison de l'utilisation de l'énergie nucléaire le facteur d'émission de l'électricité est de 0,123 g de CO₂ par kWh. Au Maroc il est estimé à 0,708 g pour 1 kWh par l'ONEE et 0,766 g par la Fondation.

Dans ce cadre, s'inspirant de la démarche de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre développée par l'AFEME (Agence Française de l'Environnement et Maîtrise de l'Énergie), la Fondation conduit une étude qui a permis d'élaborer une base carbone de 300 facteurs d'émissions adaptées aux réalités économiques, sociales et environnementales au Maroc.

Bilan GES (Gaz à effet de serre)

Une fois les facteurs d'émission recensés et estimés, la base de données permet la réalisation de bilans d'émissions de gaz à effet de serre au Maroc.

Pour réaliser ces bilans des entreprises ou organisations, la Fondation a développé un outil, le Bilan GES, en coopération avec l'ADEME (Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Trois niveaux d'émission sont pris en compte dans le Bilan GES® :

- Les émissions directes (chauffage, processus de fabrication, etc.)
- Les émissions directement liées à l'activité (transport divers, trajets domicile-travail, approvisionnement en électricité...)
- Les émissions indirectement imputées à l'activité (utilisation des produits finis, amortissements, fin de vie)

Il est proposé sous Excel et structuré selon les normes ISO 14069 et GreenHouse Gaz Protocol (GHG). La version 1.0 de cet outil est disponible depuis 2011.

Cet outil carbone est, pour les organisations, un véritable outil de gestion. Il leur permet, quelle que soit leur taille de connaître leur empreinte globale sur l'environnement, de limiter l'impact de leurs activités sur le climat, d'évaluer leur dépendance aux énergies fossiles, d'identifier

les marges de manœuvre pour réduire les émissions, d'évaluer le risque économique d'un renchérissement des combustibles fossiles, d'économiser de l'énergie et des matières premières, d'anticiper les lois émergentes et la pression réglementaire sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (taxe carbone, etc.).

Les outils de ce type sont le préalable nécessaire à la mise en place d'une véritable politique de gestion du risque climatique (Plan Climat, ISO 14001...).

Fort de la création de ces outils, et s'inspirant des expériences menées dans le monde la Fondation pousse à la mise en place d'un schéma de gouvernance national pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il repose sur l'implication de différents partenaires.

Pacte Qualit'air

En signant le pacte Qualit'air le 11 février 2016, la Confédération générale des Entreprises du Maroc (CGEM) s'est engagée contre le réchauffement climatique en promouvant l'outil des gaz à effet de serre auprès de ses entreprises adhérentes. Sept entreprises se sont portées volontaires pour signer le pacte Qualit'air : La Voie express, G.P.C, AMTRI-TTES, APC, CTM, Afriquia Gaz, Oulmès. Elles développeront une expérience pilote sur la base des outils de la Fondation, avec l'aide du Centre marocain de Production propre (CMPP). Elles se sont engagées à :

- évaluer leurs émissions de gaz à effets de serre engendrées par leur activité, en ayant recours à l'outil Bilan GES,
- réduire leurs émissions de gaz à effet de serre par l'adoption et la mise en œuvre d'actions de rationalisation et d'optimisation de l'usage des ressources et de production plus propre,
- compenser leurs émissions de gaz à effets de serre irréductibles,
- communiquer, partager et diffuser les bonnes pratiques et les retours d'expériences.

La base carbone sera gérée par le ministère délégué en charge de l'environnement, appuyé par un Comité de Gestion constitué par la Fondation, la CGEM, le CMPP, Ministère du Commerce et de l'Industrie et de l'Économie numérique, l'ADEREE.

Enfin, des opérations de sensibilisation et de formation des entreprises et des bureaux d'études du Maroc seront menées pour l'utilisation de l'outil carbone. Enfin, en bout de processus, la création d'un label Carbone permettra de récompenser les efforts des entreprises et de créer un effet d'entraînement.

Compensation volontaire carbone

Si le bilan a pour but d'amener à réduire les émissions carbone des organisations, la Compensation Volontaire Carbone s'adresse aux entreprises, administrations et particuliers qui ne peuvent réduire ou éviter les émissions de carbone liées à leurs activités (déplacements par avion ou voiture, chauffage ou climatisation des locaux, bureau, etc...). La Compensation

Volontaire Carbone permet de neutraliser, partiellement ou totalement, et ce de manière volontariste. Ainsi elles contribuent financièrement à la réalisation de projets d'économie d'énergie ou d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables ou de séquestration de carbone.

La compensation volontaire carbone soutient toujours la mise en œuvre de solutions qui n'émettent pas de carbone ou qui les réduisent. Ce sont essentiellement des projets de développement des énergies renouvelables, d'amélioration de l'efficacité énergétique, de reboisement, d'agroforesterie, ou encore de captage de méthane (déchets).

Un programme de la Fondation

La fondation a développé son propre programme de Compensation volontaire carbone. Celui-ci s'adresse aussi bien aux entreprises et administrations qu'aux particuliers qui souhaitent neutraliser, partiellement ou totalement, les émissions de CO₂ liées à leurs activités.

La Fondation a signé des conventions avec des partenaires qui se sont engagés à compenser les émissions de CO₂ liées aux déplacements de service par avion ou en voiture de leur personnel.

Elle réalise dans ce cadre des projets de séquestration de carbone ou neutre en émissions : soit **l'électrification d'écoles rurales** par utilisation de l'énergie solaire (éclairage, chauffage, pompage de l'eau, etc.) soit la plantation de palmiers dans le cadre du programme de sauvegarde de la Palmeraie de Marrakech.

Depuis le lancement du programme en avril 2009, et grâce à l'appui des partenaires de la Fondation, les acquis ont été consistants. 365 écoles rurales et 205 dépendances (Administration de l'école, cantine pour élèves et logements d'instituteurs) ont été équipées en panneaux solaires photovoltaïques pour l'éclairage et le fonctionnement d'appareils électriques (PC, TV et réfrigération). Ces installations permettront d'éviter l'émission d'environ 6000 tonnes de CO₂ pendant la durée de vie du projet.

10000 palmiers ont été plantés, permettant de stocker 12000 tonnes CO₂ environ durant la vie du projet. 10000 plants de palmiers dattiers in vitro ont été produits et plantés : 2500 palmiers sur un terrain domanial de 15 hectares situé en bordure de la route de Safi, 3500 sur le circuit pédestre de la Palmeraie de Marrakech, 2000 sur le domaine dénommé « Jnane Lakbir » et 2000 à Tamesna.

Les zones de plantations sont irriguées en goutte-à-goutte à partir avec de l'eau provenant de pompage solaire. L'irrigation d'un premier terrain de 15 hectares, auparavant réalisée par des rotations de citernes consommant 120 litres de gasoil par jour, a permis d'éviter l'émission de 2200 tonnes de CO₂. Un deuxième système de pompage d'eau par énergie solaire à partir des eaux traitées de la ville de Marrakech a été mis en place en 2013. Il permet d'éviter l'émission de 2200 tonnes de CO₂.



TRANSMETTRE

La Fondation, dans son **rôle fédérateur et mobilisateur**, a lancé en 2002 un programme de lutte contre la pollution atmosphérique : Qualit'air.

Avec ses partenaires, elle a entrepris une action de fonds, qui trace la voie vers un air plus pur, moins nocif pour la santé des citoyens marocains, et qui contribue moins au réchauffement climatique.

Les normes de rejet des gaz d'échappement et le dispositif de contrôle technique sont aujourd'hui en place : le ministère des Transports s'assure de leur respect, met à jour le dispositif et poursuit son développement.

31 stations de mesure de l'air ont été acquises pour mettre en place un réseau de surveillance de la qualité de l'air, aujourd'hui géré par la Direction de la Météorologie nationale qui transmet chaque semaine les résultats des mesures aux autorités compétentes.

Une étude écoépidémiologique menée à Casablanca a permis de mettre en place un modèle que le ministère de la Santé pourra reproduire dans d'autres villes. Elle a surtout permis de mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle que la Direction générale des Collectivités locales commence aujourd'hui à déployer dans les grandes villes marocaines.

La Fondation a œuvré pour mettre en place les fondements d'un grand dispositif de gestion de la qualité de l'air qu'il appartient aux entités dont c'est la fonction, de développer jusqu'à maturité. La Fondation les accompagne en formant ses acteurs et contribue pour sa part à la qualité de l'air en sensibilisant et éduquant les citoyens à la nécessité de respirer un air pur, et le rôle que chacun joue pour atteindre cet objectif de santé publique et de bien être.

Demain, ce sont **les Territoires qui seront au cœur du dispositif de qualité de l'air**.

Un dispositif à sept acteurs (ministère de la Santé, DGCL, ministère délégué en charge de l'Environnement, ministère en charge de l'eau, ministère de l'Intérieur, direction de la Météorologie nationale) qui se sont engagés dans une convention signée sous l'égide de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.

En amont, **le ministère de la Santé assure une surveillance écoépidémiologique**. Il mobilise pour cela son réseau local, rattaché à la direction de l'Épidémiologie et de lutte contre les maladies. Celui-ci collecte des données sanitaires sur la pollution atmosphérique et alimente une base de données qui est analysée par ses experts. Ceux-ci transmettent leurs observations et leurs éventuelles alertes aux Territoires.

D'un autre côté, les Territoires reçoivent les bulletins d'information du **réseau de surveillance de la qualité de l'air**, dont les stations ont été mises à la disposition des Communes par la **direction de la Météorologie nationale**. Les experts de cette dernière analysent et interprètent les données recueillies et émettent les alertes lorsque cela est nécessaire.

Enfin, les Communes sont appuyées par la DGCL, les wilayas, et la Fondation non seulement dans cette surveillance, mais également dans la mise en place de véritables plans Climat. Ceux-ci comportent, au-delà de la surveillance de la qualité de l'air, un bilan carbone destiné

à mesurer les émissions de gaz à effets de serre des territoires, et prendre les mesures nécessaires pour les réduire. La Fondation et la DGCL mobilisent les formations nécessaires pour apporter aux agents des communes les compétences nécessaires à cette nouvelle mission.

Ce nouveau dispositif sera expérimenté sur la région de Marrakech-Safi pendant les trois années à venir (2016-2108). La DGCL apportera le financement nécessaire au développement du réseau régional de surveillance de la qualité de l'air, mais fera également le suivi et l'évaluation du programme. Un programme qui sera d'ailleurs élaboré par le ministère délégué en charge de l'Environnement, afin de le généraliser par la suite à tous les territoires.

Au terme de cette expérimentation à Marrakech-Safi, qui sera étendue à deux autres régions (Rabat-Kénitra et Sous-Massa-Drâa) avant sa généralisation nationale, les Collectivités locales (Régions et communes) auront les outils nécessaires pour suivre en continu l'évolution de la qualité de l'air et de mener une mener.

Ce sont elles qui auront à charge de veiller à la santé des citoyens, en communiquer les informations sur les niveaux de pollution et d'émission de gaz à effet de serre et en prenant les mesures nécessaires pour réduire localement cette pollution (circulation automobile, actions sur les émetteurs de polluants) et les émissions de gaz à effet de serre. Elles auront à charge également de sensibiliser citoyens et acteurs aux enjeux de la pollution et du réchauffement climatique.

La Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement continuera de son côté à mener des actions de sensibilisation auprès des différentes cibles pour les mêmes objectifs : les citoyens, pour les amener à adopter des comportements respectueux de l'environnement ; les entreprises et les administrations afin qu'elles réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre ou de polluants ; les décideurs afin qu'ils activent les dispositifs qui sont à leur disposition pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, préserver la santé de la planète et des citoyens.



LA SENSIBILISATION

Le travail de la Fondation est avant tout un travail de sensibilisation et d'éducation. Il est mené à l'endroit des citoyens, notamment les plus jeunes.

Par exemple, le réchauffement climatique est expliqué aux jeunes, sur une plate-forme conçue par la Fondation et destinée à sensibiliser les enfants à la pollution de l'air et au réchauffement climatique. Avec une approche ludique, elle leur transmet les connaissances fondamentales qui leur permettent de comprendre le défi du réchauffement climatique qu'ils auront à affronter demain.

La Fondation sensibilise également des cibles particulières, comme les conducteurs lors de la mise en place d'un dispositif visant à diminuer la pollution automobile. Elle sensibilise également les entreprises au réchauffement climatique. Elle a signé une convention avec la Confédération générale des Entreprises du Maroc (CGEM), pour identifier et accompagner des entreprises pilotes dans la réalisation de leur bilan carbone, avec l'outil GES qu'elle a mis au point. Enfin, les territoires sont également sensibilisés par la Fondation qui, en partenariat avec la Direction générale des Collectivités locales, appuie trois régions pilotes dans la réalisation de bilan d'émission de gaz à effet de serre et le déploiement de Plans Climat